

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2013

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille treize, le quatre février, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Georges BIBOUD, Marcel LAMBERT André TAVEL-BESSON, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN, Monique LAARMAN, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Yohan PAYAN, Valérie BIBOLLET

Pouvoirs : Annie SERVANT, pouvoir à Marcel LAMBERT
Virginie LAGARDE, pouvoir à Geneviève LEHMANN
Sylvie URSELLA, pouvoir à Yohan PAYAN

Absents : Marlène BOURNE, Marie-Christine PAPAIZIAN, Jannick CARIOU, Lionel SANZ

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2012

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Installation de Madame Valérie BIBOLLET

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Caroline PONSAR pour des raisons personnelles, Madame Valérie BIBOLLET de la liste Allevard Action Citoyenne a été nommée Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite au nom du Conseil Municipal la bienvenue.

Madame BIBOLLET tient à saluer le travail de Madame PONSAR notamment sa pertinence en matière d'urbanisme et en matière sociale avec la volonté permanente de mettre en place les tarifs sociaux.

Jugement du Tribunal Correctionnel du 17 janvier 2013

Monsieur le Maire indique que suite à la citation directe de Monsieur CHARDON, le Tribunal Correctionnel de Grenoble a, suite au délibéré, décidé de relaxer tous les administrateurs de la SAEM du Domaine Thermal.

Monsieur le Maire fait part au nom de tous les administrateurs de son soulagement après cette épreuve difficile.

Monsieur PAYAN prend la parole et indique que l'ancien Directeur, Monsieur Marc BERANGER, a été condamné par le Tribunal.

Monsieur le Maire lui indique que c'est à dessein qu'il n'a pas cité le nom de l'ancien Directeur, car Monsieur CHARDON dans le cadre de la citation directe, souhaitait attaquer seulement les administrateurs.

AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 01/2013 – SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU COLLET :
VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION**

Rapporteur : Monique HILAIRE

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal rappelle que la participation statutaire versée par la commune d'Allevard s'élève à la somme de 380 983,53 euros pour l'année 2013 et est indexée chaque année sur la base du coefficient de revalorisation applicable aux valeurs locatives, et décide, en application de l'alinéa C de l'article 7 des statuts du SIVOM du Collet d'Allevard (arrêté préfectoral n° 207-02567 du 26 mars 2007), de verser en 2013 pour accompagner le développement de la station, la somme de 152 450 euros (correspondant au remboursement de l'annuité du télésiège des Tufs).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à définir le rythme annuel de versement de la participation statutaire et de la subvention en fonction de la trésorerie du syndicat.

Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal, Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 et suite à la demande de la Préfecture de l'Isère, la Régie Autonome a été dissoute et a fusionné avec le SIVOM du Collet d'Allevard.

Cela permettra notamment :

- Une meilleure optimisation fiscale
- Un équilibre budgétaire
- Une optimisation du matériel

Monsieur le Maire prend alors la parole et tient à saluer le personnel du Collet et notamment Monsieur Eric CLAVILIER qui a fait preuve de courage, de sang-froid et de bon sens dans la défense de son outil de travail.

Monsieur Marc ROSSET indique que l'annuité actuelle en matière d'emprunt s'élève à la somme de 850 000 euros.

Malgré l'augmentation prévisible du chiffre d'affaires, l'année budgétaire 2013 sera difficile.

Vote : unanimité

Délibération n° 02/2013 – <u>LOCATIONS</u> <u>2013</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer de Monsieur Jean-Pierre JOUFFREY, concernant la montagne de la Pierre du Carre de 2 % :

- Loyer annuel 2012 : 237,05 €
- Loyer annuel 2013 : 241,79 €

Il fixe également le nouveau loyer applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 au garage loué à l'Office de Tourisme (dans l'école maternelle) avec une augmentation de 2 % :

- Loyer annuel 2012 : 628,43 €
- Loyer annuel 2013 : 641,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2013, l'avenant aux baux administratifs.

Vote : unanimité

Délibération n° 03/2013 – <u>DROIT DE</u> <u>TERRASSE</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal fixe les droits de terrasse pour l'année 2013 :

- rues d'Allevard (hors place de la Résistance) : 9 € le m²
- place de la Résistance : 18 € le m²
- le Collet : 9 € le m²

Vote : unanimité

Délibération n° 04/2013 – <u>PORTE</u> <u>AUTOMATIQUE : CONTRAT DE</u> <u>MAINTENANCE</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville, une porte automatique a été mise en place.

La législation en vigueur impose deux visites annuelles d'entretien préventif.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la société RECORD pour un montant annuel de 266 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société RECORD pour un montant annuel de 266 € H.T.

Vote : unanimité

**Délibération n° 05/2013 – CANTINE
MUNICIPALE : CONTRAT
D'ENTRETIEN DU CHAUFFE-EAU GAZ**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire rappelle que la circulaire ministérielle du 09 août 1978 rend obligatoire l'entretien annuel de l'installation de chauffe-eau gaz de la cantine ainsi que le ramonage du conduit d'évacuation.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de confier cette mission à la société CHAM.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société CHAM pour un montant de 203,90 € T.T.C.

Vote : unanimité

**Délibération n° 06/2013 – SALLE LA
PLEIADE : CONTRAT D'ENTRETIEN
ANNUEL DE L'ELEVATEUR POUR
PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'entretien à intervenir avec la Société JEAN LEON ELEVATION concernant l'élévateur pour personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir avec la société JEAN LEON ELEVATION pour un montant annuel de 130 € H.T. (une prestation annuelle).

Vote : unanimité

**Délibération n° 07/2013 – CAMPAGNE DE
DERATISATION**

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement propose de signer un contrat de dératisation avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION.

Vote : unanimité

**Délibération n° 08/2013 – RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Monique LAARMAN

Madame Monique LAARMAN, Conseillère Municipale déléguée, indique que les relais d'assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une aide financière annuelle auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général de l'Isère concernant le fonctionnement du R.A.M.

Vote : unanimité

Délibération n° 09/2013 – <u>CIMETIERE :</u> <u>TARIFS DES CONCESSIONS</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal annule la délibération du 26 novembre 2012.

Il rappelle les tarifs actuels des concessions :

- Concessions 15 ans (2,5 m²) : 240 €
- Concessions 30 ans (2,5 m²) : 360 €
- Concessions 30 ans (5 m²) : 690 €
- Columbarium 30 ans : 360 €
- Concession perpétuelle : 6 000 €

Il fixe les tarifs des concessions à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Concessions 15 ans (2,5 m²) : 270 €
- Concessions 30 ans (2,5 m²) : 390 €
- Concessions 30 ans (5 m²) : 720 €
- Columbarium 30 ans : 390 €
- Concession perpétuelle : 6 000 €

Le Conseil Municipal confirme les dispositions appliquées à l'égard de ces recettes :

Le reversement du tiers au profit du budget du Centre Communal d'Action Sociale, les deux tiers restants étant conservés par la commune d'Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 10/2013 – <u>LOCATION DE</u> <u>LA PLEIADE</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Monsieur le Maire indique que la salle la Pléiade a, outre une vocation sportive et culturelle, pour objectif de contribuer au développement économique de la commune.

En 2012, le chiffre d'affaires engendré par les séminaires s'est élevé à la somme de 178 000 euros.

Cette marge de négociation permettra notamment à l'office de tourisme de disposer d'une marge de manœuvre en particulier pour les petits séminaires.

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances rappelle que l'office de tourisme a été chargé de la commercialisation du bâtiment la Pléiade, dans le but d'accueillir des séminaires.

Madame l'Adjointe au Maire indique que l'office du tourisme souhaite disposer, dans le but de finaliser les contrats, d'une marge de négociation de 40 %.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Jean DE LA CRUZ, Maire-Adjoint en liaison avec l'office de tourisme de finaliser les contrats de commercialisation du bâtiment la Pléiade avec une marge de négociation d'un taux maximum de 40 % (sur les tarifs votés par le Conseil Municipal).

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 11/2013 – <u>NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME : CONVENTION A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique que, dans le but d'assurer une couverture départementale cohérente, la numérisation des documents d'urbanisme est organisée à l'échelle du département.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente alors la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour des documents d'urbanisme à intervenir avec le Conseil Général de l'Isère et avec l'Etat.

Par cette convention, l'Etat et le Département de l'Isère mettent gratuitement à disposition de la commune d'Allevar les documents d'urbanisme numérisés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat et le Département de l'Isère concernant la numérisation des documents d'urbanisme.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 12/2013 – <u>MUSEE D'ALLEVAR</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux, rappelle que le Conseil Municipal a décidé dans une délibération en date du 22 octobre 2012, de retenir cinq entreprises concernant les travaux de réfection de la façade, de rénovation de la toiture et du vitrail du Musée d'Allevar.

Or, après examen des propositions, le maître d'œuvre s'est aperçu concernant deux lots (lot 01 et lot 04) que le montant des actes d'engagement était erroné.

Les montants définitifs sont les suivants :

Lot 01 : FACADES

Entreprise : J.S.D.R.

Montant : 21 281,00 € H.T. (au lieu de 20 991,00 € H.T.)

Lot 04 : CHARPENTE

Entreprise : Charpente Contemporaine

Montant : 9 697,79 € H.T. (au lieu de 9 698,79 € H.T.) + option porte à 594,00 € H.T. soit un

Montant total de 10 291,79 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir pour les lots 01 et 04.

Vote : unanimité

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire indique que les travaux débuteront en avril.

<u>Délibération n° 13/2013 – CREATION D'UN CENTRE DE REMISE EN FORME MEDICALISE : AVENANT DE TRANSFERT</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire rappelle qu'un marché a été signé pour les travaux de création d'un centre de remise en forme médicalisé.

Le lot n° 8 (carrelage-faïence) a été attribué à la société MBORO RENOBAT (titulaire cédant du marché) pour un montant de 54 328,23 € T.T.C.

Un avenant de transfert a été établi à la société BATIFRANCE SERVICES (titulaire cessionnaire du marché) pour le même montant.

Cet avenant est un transfert de marché public d'une entreprise cédante à une autre, cessionnaire. Plus précisément, c'est la cession d'un marché public, qui est la reprise pure et simple pour un même montant par le cessionnaire, nouveau titulaire du marché et du lot, de l'ensemble des droits et obligations résultant du précédent contrat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du marché concernant les travaux de création d'un centre de remise en forme médicalisé pour le lot n° 8.

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique que les travaux de création du centre médicalisé de remise en forme ont débuté à la mi-novembre et se termineront en juin.

Il précise que ce nouveau centre est construit pour les raisons suivantes :

- Explosion du nombre de fibromyalgiques
- Besoins pour les sportifs en matière de fitness
- Besoins de réadaptation fonctionnelle

Ce centre avec une ouverture à l'année permettra à l'établissement thermal d'améliorer son offre de produits avec notamment une dimension hivernale.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que le coût du projet s'élève à 1 million d'euros et bénéficie des subventions du Conseil Général de l'Isère, de la Communauté de Communes et de la Commune d'Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 14/2013 – <u>EPARAGE DES VOIES COMMUNALES</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal décide de choisir pour une durée d'un an la Société T.R.V. représentée par Monsieur Thierry REYMOND au tarif horaire de 54,06 euros H.T. (soit une augmentation de 2 %) concernant l'éparage des voies communales.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 15/2013 – <u>LIVRES PUBLIES PAR LE MUSEE</u>	Rapporteur : Christine SEIDENBINDER
---	--

Madame Christine SEIDENBINDER, Conseillère Municipale déléguée souhaite que les livres édités par le musée soient en vente dans les magasins du Département de l'Isère.

Aussi, dans le but de favoriser cette commercialisation, Madame la Conseillère Municipale propose que ces livres puissent être achetés par ces commerçants avec une réduction de 20 %.

Le Conseil Municipal fixe les prix de vente aux commerçants des livres suivants :

- Les aimants de Saint-Pierre, une usine en pays d'Allevard : 12,80 € T.T.C.
- Le Tacot, histoire d'un chemin de fer industriel : 12,80 € T.T.C.
- L'Alvardine, histoire d'une ganterie en Pays d'Allevard : 5,60 € T.T.C.
- 14-18 en Pays d'Allevard : 4,80 € T.T.C.
- De fanfares en harmonie, la musique populaire en Pays d'Allevard : 4,80 € T.T.C.
- Les grands prédateurs en Pays d'Allevard : 4,80 € T.T.C.
- Etienne Albriex, Belledonne la montagne révélée : 15,20 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 16/2013 – <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros à l'association

Ski Club Allevarain pour l'organisation de la nuit du ski au Collet d'Allevar du 30 décembre 2012.

Vote : unanimité

Délibération n° 17/2013 – <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Geneviève LEHMANN
---	---------------------------------------

Sur proposition de Madame Geneviève LEHMANN, Conseillère Municipale déléguée, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 445 euros à l'association UCAPA correspondant à 50 % de la facture pour le spectacle « Mini Batteurs » qui a eu lieu le 09 décembre 2012 à la Pléiade lors du Marché de Noël 2012.

Vote : unanimité

Délibération n° 18/2013 – <u>ORGANISATION DE DEUX LOTOS PAR L'ASSOCIATION « SKI CLUB ALLEVARDIN »</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire indique à l'assemblée municipale que l'Association « Ski Club Allevarain » a décidé d'organiser deux lotos le 27 février 2013 et le 06 mars 2013 au Collet d'Allevar.

Le Conseil Municipal souhaite accompagner cette association, en lui offrant pour ces deux lotos huit cartes de 10 entrées pour la piscine (quatre cartes adulte et quatre cartes enfant).

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 19/2013 – <u>FONDS D'AIDE A DESTINATION DES SALARIES D'ASCOMETAL : VERSEMENT D'UNE PARTIE DES INDEMNITES DE FONCTION</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur le Maire indique que l'exécutif municipal (le Maire, les Adjoints au Maire et les Conseillers Municipaux délégués) ont décidé, à l'instar du personnel communal et dans un souci de solidarité, qu'une partie de leurs indemnités de fonction (pour un total général de 4 000 €), soit affectée au fond qui a été créé à destination des salariés de l'entreprise ASCOMETAL pour accompagner leurs projets professionnels.

En effet, ce fonds a été abondé pour un montant initial de 4 000 € suite à la décision du personnel communal d'affecter une partie de leur prime de fin d'année.

Le montant total de ce fond s'élèvera ainsi à la somme de 8 000 €.

Monsieur le Maire précise que par voie d'arrêté et en accord avec les intéressés, il précisera les modalités d'exécution de cette décision (versement mensuel sur la base d'un prélèvement automatique).

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de Monsieur le Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux d'affecter une partie de leurs indemnités de fonction et pour un montant total de 4 000 € au fonds créé en 2012 à destination des salariés de l'entreprise ASCOMETAL pour accompagner leurs projets professionnels futurs.

Il autorise Monsieur le Maire par voie d'arrêté et en accord avec les élus concernés à définir les modalités d'exécution de cette décision (versement mensuel sur la base d'un prélèvement automatique).

Vote : unanimité

Messieurs CASSAR et PAYAN saluent la décision des élus concernés pendant cette période difficile.

Monsieur le Maire indique que suite à une rencontre avec le Directeur d'UGIMAG, ce dernier a donné son accord à l'organisation à Saint Pierre d'Allevard, fin février début mars d'une réunion avec tous les salariés concernés.

Monsieur le Maire précise également qu'il a été scandalisé par l'indécente patience du Préfet concernant le devenir d'ASCOMETAL.

A ce jour, aucune décision n'a été prise sur ce problème urgent.

En effet, la mise en place du plan de revitalisation n'est pas effective.

<u>Délibération n° 20/2013 – REGLEMENT DE SERVICE CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE</u>

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le règlement de service concernant la fourniture d'électricité.

L'adoption de ce règlement revêt un caractère obligatoire.

Le règlement a pour objet de définir les conditions et modalités du service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique, y compris les facturations de ce service, et de la fourniture de l'énergie aux usagers bénéficiant de tarifs réglementés.

Le Conseil Municipal adopte le règlement de service qui est joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement de service.

Vote : unanimité

Monsieur le Maire fait part du travail communal en matière de diminution de la facture d'électricité concernant le domaine public.

En matière de rationalisation de l'éclairage, le Collet d'Allevard a été précurseur.

Concernant le reste de la commune, l'équipe majoritaire souhaiterait mettre en place une opération équivalente.

Aussi, il est prévu, à partir de la première semaine de mars, non pas une extinction totale de l'éclairage public mais la suppression de l'éclairage d'un luminaire sur deux sur les secteurs suivants :

- Le Cottard, les Perrières et le David
- Secteur du Parc Thermal
- Hameau de Montouvrard
- Le Glapigneux
- La Mirande
- Le parking du Collège
- Avenue Louis Gerin (section entre le boulevard et la résidence le Spéranza)

Les riverains concernés disposeront de deux à trois mois pour faire part de leurs remarques.

A l'issue de cette expérimentation, des corrections pourront alors être apportées.

Monsieur le Maire conclut, en précisant, que si cette expérimentation est réussie, cette politique de réduction des points lumineux pourra être poursuivie.

RYTHMES SCOLAIRES

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal la réforme du rythme scolaire.

Le décret prévoit le retour à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013 et avec un report possible à la rentrée 2014 pour les communes qui le demanderont avant le 1^{er} mars 2013.

Le décret maintient à 24 heures le nombre d'heures de cours hebdomadaires pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, mais les répartit différemment avec l'ajout d'une demi-journée le mercredi matin ou le samedi matin. La durée maximale de la journée de classe est fixée à 5h30, la durée maximale de la demi-journée à 3h30 et la durée minimale de la pause méridienne à 1h30.

Monsieur le Maire prend alors la parole et précise que les Maires de Saint Pierre d'Allevard, de la Chapelle du Bard privilégieraient un report en 2014, le Maire de la Ferrière serait plutôt favorable à une application immédiate en 2013.

Le débat est lancé une décision sera prise par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Madame Monique HILAIRE indique que la commune devra recruter 25 personnes à raison de 3 heures par semaine.

Madame Valérie BIBOLLET précise qu'elle privilégierait une mise en application en septembre 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de la liste Allevard Action Citoyenne :

« Nous souhaitons que soient inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal les questions suivantes :

- *1/ Demande de mise à disposition d'un local pour les élus AAC, conformément aux dispositions en vigueur.*
- *2/ Compte rendu de Monsieur le Maire de son rendez-vous avec Monsieur le Préfet concernant notamment la question des emprunts toxiques.*

- *3/ Situation et perspectives au Collet suite aux conclusions du rapporteur public l'affaire qui opposait le Syndicat Intercommunal du Collet d'Alleverd et la FRAPNA. »*

Mise à disposition d'un local pour les élus AAC :

Monsieur le Maire précise que cette demande est tout à fait légitime.

Il indique néanmoins que, compte tenu de l'organisation spatiale de l'Hôtel de Ville, il semble difficile de mettre à disposition un local sauf peut-être la salle Veyton avec un accès par l'entrée 3.

Monsieur le Maire indique qu'il se met à la disposition de la liste AAC pour trouver une solution technique.

Compte rendu de la réunion avec Monsieur le Préfet et notamment des points les plus importants :

- Projet du télésiège du Clapier et recours de la FRAPNA :
Monsieur le Préfet nous a indiqué qu'il ne pouvait, en vertu du principe de séparation des pouvoirs, se substituer à la procédure en cours.
Il a proposé néanmoins une rencontre sur ce sujet à l'issue du jugement.
Monsieur le Maire précise que le jugement est en cours de délibérer.
- Plan de licenciement de la société ASCOMETAL :
Monsieur le Préfet a pris note et s'est engagé à ce qu'un de ses collaborateurs apporte à la commune d'Alleverd toutes les informations nécessaires sur le plan de revitalisation.
- Emprunts toxiques :
Lors de cette réunion, il a été évoqué la situation actuelle et à venir à court terme de l'emprunt souscrit par la commune en 2007 auprès de DEXIA un emprunt qui est indexé sur l'évolution du taux de change Euro / Franc Suisse.
En réponse, Monsieur le Préfet a indiqué :
 - o que la Direction Départementale des Finances Publiques a créé une cellule de veille sur l'endettement des collectivités,
 - o qu'il conseille à la commune d'Alleverd de saisir le Médiateur National pour les emprunts à risque souscrits par les collectivités publiques.Madame Monique HILAIRE prend alors la parole et indique que Monsieur Eric GISSLER, médiateur, a reçu un mandat de la commune pour trouver une solution financière avec la banque DEXIA.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h15.

Fait à Alleverd, le 11 février 2013
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD